



Bail 9 mois chez l'habitant

Par **Essyjam**, le 11/10/2024 à 21:52

Bonjour

Je loue une chambre une salle d'eau et un salon à une jeune fille avec un bail de location étudiant sur 9 mois dans ma résidence principale. A t elle le droit d'héberger quelqu'un quand je ne suis pas la?

Par **Pierrepauljean**, le 11/10/2024 à 22:32

bonjour

les lieux, objets du bail, sont ils isolés de votre logement?

Par **Isadore**, le 12/10/2024 à 08:47

Bonjour,

Oui, elle en a le droit, et même quand vous êtes là. Les parties privatives mentionnées sur le bail (salle d'eau et salon) sont son domicile, elle est libre d'y héberger qui elle veut.

Cela ne vous concerne juridiquement pas sauf si cela cause des nuisances anormale (insalubrité liée à la suroccupation, nuisances sonores).